



PROTOCOLE D'ACTION DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT AU COLLEGE GALILEE

DISPOSITIF SENTINELLE (hors cyber-harcèlement)

DECOUVERTE D'UNE
SITUATION DE
HARCELEMENT

TRANSMISSION
AUX CPE

DIFFUSION PAR LES CPE

POLE RESSOURCE
SENTINELLE ET
REFERENT

Diffusion à l'équipe pédagogique
et l'équipe de direction d'un
message de vigilance sur
Pronote

Entretien du CPE avec la victime
Compréhension de la situation
Identification des leaders négatifs

Information aux familles par les
CPE

Demande de prise en charge PIKAS au pôle
ressource par les CPE (par MAIL)

REFERENTS ADULTES + SENTINELLES ELEVES

REFERENTS ADULTES UNIQUEMENT

AIDE AUX VICTIMES

Avec possibilité de suivi
extérieur par le dispositif
RELIER (pour les pertes de
confiance importantes)

Entretien d'information avec
la victime des actions mises en
place

Vigilance particulière à l'égard
de la victime

Entretien de suivi régulier

SENSIBILISATION
COLLECTIVE

Intervention de sensibilisation
ponctuelle sur la classe de la
victime

Sensibilisation programmée
sur toutes les classes
(*progression tout au long de
la scolarité*)

PIKAS

ACTION SUR LES
LEADERS NEGATIFS

Entretiens PIKAS
(Extraction par les référents)